

Conseil Général Haut-Rhin

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 13 septembre 2013

Service instructeur

Service Développement Culturel

N° CP-2013-8-7-2

Service consulté

COMMUNICATION COMITES DE SUIVI DE LA FEDERATION DES SOCIETES DE MUSIQUE D'ALSACE ET MISSION VOIX D'ALSACE

Résumé : Informations relatives aux Comités de Suivi réunis le 27 mai 2013 dans le cadre de partenariats entre le Département et :

- la Fédération des Sociétés de Musique d'Alsace (FSMA) ;
- Mission Voix Alsace (MVA).

Dans le cadre des partenariats culturels entre le Département et les structures concernées, les conventions prévoient la mise en place de comités de suivi annuels et à l'échéance des accords, le cas échéant, une procédure d'évaluation.

Sur proposition de la Commission de la Culture et du Patrimoine, réunie le 2 juillet 2013, il vous est proposé de prendre acte des informations relatives aux comités de suivi, réunis conformément à deux conventions, respectivement avec la FSMA et MVA, au titre de la politique de soutien aux structures concourant à la mise en œuvre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques.

I – FEDERATION DES SOCIETES DE MUSIQUE D'ALSACE

	<i>Partenaires</i>	<i>Missions</i>	<i>Eléments financiers</i>
FEDERATION DES SOCIETES DE MUSIQUE D'ALSACE (FSMA) Comité de suivi du 27 mai 2013	Convention de partenariat 2010/2013 Etat-Région- Conseil Général du Bas-Rhin- Conseil Général du Haut-Rhin	<ul style="list-style-type: none"> - structurer la pratique amateur instrumentale - contribuer aux Schémas 67 et 68 - ressources et information 	Bilan 2012 : 281 631 € Excédent : 1 844 € Budget 2013 : 267 000 € Participation des partenaires pour 2013 Etat : 40 000 € Région : 98 000 € Département 67 : 28 000 € Département 68 : 27 000 € (*)

(*) *L'aide du Département du Haut-Rhin est destinée à soutenir l'ensemble des missions de la FSMA, ainsi que son pilotage de l'opération 3-2-1 et sa collaboration au Schéma Départemental des Enseignements Artistiques.*

Bilan 2012/Perspectives 2013

1. Ressources :

- Développement de partenariats, notamment avec les signataires de la convention, les acteurs du milieu amateur (Mission Voix, ADIAM 67, OLCA, CDMC, Ville de Strasbourg...), mais aussi de façon plus large avec tous types d'acteurs, autour de projets spécifiques ;
- prise de contacts pour la réalisation d'un opuscule sur la problématique de l'encadrement.

2. Schémas départementaux :

- contribution active aux Schémas 67 et 68 : dans le Haut-Rhin, mise en avant des pratiques collectives à tous niveaux ;
- la réflexion prospective sur la problématique de l'encadrement portée par le Conseil Général, associant tous les acteurs concernés, a débouché sur la mise en place d'une formation professionnelle continue, financée par Uniformation et co-organisée par MVA (porteur administratif), de janvier à juin 2013, à raison de 80 heures pour 12 professionnels.

3. Transmission des savoirs :

- poursuite de l'atelier de direction dans le Nord de l'Alsace ;
- état des lieux des actions "orchestres à l'école" qui donnera lieu à un colloque en 2013/2014.

4. Action culturelle :

- › aide aux projets innovants : opération 3-2-1 dans les deux départements en 2012 :
 - Bas-Rhin : 7 projets
 - Haut-Rhin : 7 projets accompagnés dans le cadre d'un contrat de coproduction entre la FSMA et le bénéficiaire.

Les budgets prévisionnels de la FSMA annexés à la convention 2010/2013 prévoient une enveloppe annuelle de 7 000 € ; en 2012 les projets ont été soutenus avec ce crédit et un reliquat non affecté en 2011.

HAUT-RHIN		
Bénéficiaire	Intitulé du projet	Montant
Harmonie de Fréland	Atelier d'écriture musical (partie 1)	750 €
Orchestre d'Harmonie de Bartenheim, Sax City	Festival concours pour saxophone	2 000 €
Groupement des Sociétés de Musique de la Haute-Thur	Création du spectacle "A contre-temps" (partie 2, réalisation)	2 000 €
Harmonie de Hégenheim	Spectacle "Goethe im Elsass" (partie 2, réalisation)	1 000 €
Orchestre d'Harmonie de Mulhouse	Création du concerto pour trompette de V. Kosma	800 €
Harmonies de Turckheim et Rouffach	Création d'un spectacle pour ensemble de flûte "Un souffle dans la jungle"	1 000 €
Harmonie d'Illzach	Conte Musical (Saison 1)	1 000 €
TOTAL		8 550 €

- › recherches sur le répertoire ancien de la musique d'harmonie et recensement des compositeurs régionaux ;
- › travaux, à la demande de la DRAC, sur le centenaire de la grande guerre et dépôt d'un dossier de candidature avec un volet "création" et un volet "recherche" ;
- › projet de s'engager dans une prise en compte plus importante du thème du handicap.

5. Fonctionnement :

- › une démarche de rapprochement entre la FSMA et MVA, validée par l'ensemble des partenaires, est en cours. Dans ce cadre, les deux associations ont sollicité "Alsace Active" pour bénéficier d'un Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) qui permettra une analyse de leur situation et l'élaboration de scénarii possibles. La DRAC apporterait une aide de 2 000 € à "Alsace Active" pour cette étude prospective. Dans ce contexte, les partenaires ont validé la prorogation d'un an de la convention 2010/2013 avec la FSMA, afin de se caler sur la convention avec MVA 2011/2014.

II – MISSION VOIX ALSACE

	<i>Partenaires</i>	<i>Missions</i>	<i>Eléments financiers</i>
MISSION VOIX ALSACE (MVA) Comité de suivi du 27 mai 2013	Convention de partenariat 2011/2014 Etat-Région- Conseil Général du Bas-Rhin- Conseil Général du Haut-Rhin	<ul style="list-style-type: none"> - formations - ressources et information - accompagner et structurer la pratique vocale - contribuer aux Schémas 67 et 68 	Bilan 2012 : 491 258 € Excédent : 10 573 € Budget 2013 : 467 436 € Participation des partenaires pour 2013 Etat : 43 600 € Région : 162 000 € Département 67 : 49 920 € Département 68 : 52 000 €

Bilan 2012/Perspectives 2013

1. Ressources - MVA est centre de ressources pour la voix en Alsace avec pour mission l'accompagnement et la valorisation des pratiques vocales :

- poursuite de la fonction ressources (info, conseils...) auprès de publics très diversifiés (particuliers, chorales, chefs de chœur, enseignants...) avec valorisation d'outils adéquats (base de données, documents de présentation, info, presse, site internet, centre de documentation mis à jour et enrichi régulièrement) ;
- assistance technique et pédagogique fortement mobilisée par des acteurs très diversifiés (charte départementale 67 et 68 pour le développement des pratiques vocales à l'école, commission chant choral au CDMC, Association Musique et Culture...).

2. Propositions artistiques et pédagogiques :

- Mission Voix est agréée organisme de formation professionnelle ; à ce titre, l'association a élargi ses propositions de formation, en terme de thèmes et de formations, de façon à s'adapter le mieux possible à la diversité des attentes. Elle dispose d'un réseau de 80 formateurs-intervenants.

L'atelier vocal d'Alsace, soutenu par la Région, est un chœur d'amateurs "éclairé" à présent bien identifié et reconnu.

3. Schémas départementaux :

- contribution active aux Schémas du Haut-Rhin et du Bas-Rhin : partie prenante active dans la réflexion sur la formation des encadrants de pratique collective et porteuse de la formation mise en place en janvier 2013 (*voir page 2*).

4. Voix et handicap :

- implication dans des réflexions et nombreuses actions concernant l'accessibilité des pratiques musicales aux personnes en situation de handicap ;
- signataire de la charte "musique et handicap" ;
- création d'une chorale inclusive "Y a de la Voix" à Mulhouse qui concerne 30 personnes présentant des troubles de la voix et de la parole. Ce projet, à vocation artistique, favorise aussi la mixité entre malades et valides, la chorale étant ouverte aux proches des personnes en situation de handicap vocal.

5. Poursuite et consolidation des coopérations et réseaux régionaux, nationaux et transfrontaliers :

- mise en place d'une plate-forme interrégionale sur le thème des pratiques vocales.

6. Fonctionnement :

- ressources humaines : 5 employés dont 3 Equivalents Temps Plein (ETP) ;
- sur l'aspect rapprochement avec la FSMA (*voir page 2*).

- oOoOoOo -

Je vous prie de bien vouloir prendre acte de cette communication.



Charles BUTTNER